L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 11 OCTOBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

ECOLE du jour et du soir de Charles Ct. Caron, 117 rue Orléans Anglais. Français, cours commercial, leçons d'anglais pour français. 5 oct—1m

MME E. Marcan, modiste de premier ordre, a transféré son salon au No 211 de la rue du Canal, au premier 30 sept—3m

DEMANDES D'EMPLOIS.

UN bon jardinier (fleurs et légumes) demande un emploi. S'adresser à Gérard, 7 Toulouse st. Bonnes références. 3 oct—7f

ON DEMANDE.

400 hommes pour plantation. S'adresser 80 rue Dauphine 11 oct—1f

ON demande—Une femme blanche parlant français, pour faire le ménage. S'adresser de 9 heures à midi, au No 219 Hampstead, entre Dumaine et St Philippe. 11 oct—2f

ON demande—Une jeune fille de vingt ans environ pour faire le ménage et s'occuper d'un enfant. Il faut que ce soit une protestante parlant le français. S'adresser 45 Bruinard, près Jackson. 11 oct—1f

ON demande—Une jeune et respectable garde-malade de confiance. S'adresser à la demande de remoiselle de première classe. S'adresser à 1026 rue St-Charles. 11 oct—1f

ON demande—10 BONS AGENTS chez A. Fréret, rue Bourbon, No 173.
10oct—7f

ON demande un homme sobre comprenant le français et l'anglais. Adresser "Insurance" à l'Abeille. 6 oct—7f

A VENDRE.

A vendre—Une VACHERIE de sept (7) vaches, tous les ustensiles avec une bonne clientèle à des conditions très avantageuses pour l'acheteur. S'adresser rue Bourbon, No 69. 10oct—7f

A LOUER—Résidence et magasin ensemble, No 10 Romain et St Philippe. S'adresser à Kernan, bureau A, sixième étage, Morris Building. 10 oct—6f

A LOUER.—Vente et splendide terrain ayant 135 pieds de profondeur, avec hangars, pouvant servir de magasin de bois ou de charbon. Ce lot de terre est situé dans un engroit central, —300 — rue des Remparts, près Quartier, sur le côté Esplanade. Il en sera donné possession immédiatement. S'adresser à Paul E Théard, 54 Camp, ou au No 134 rue du Quarbor. 4 oct—10f

A LOUER on a vendre, Résidence 80 Avenue Esplanade. S'adresser Traders Bank. 4 sept—tf

NOS 1 et 2 Magasins Hospice Girod Street, situés à la Banquette du marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 20 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

Vente de Constable.

Etat de la Louisiane vs A. Montferrer.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orleans. No 1,774.
En vertu d'un writ à moi adressé par l'Honorable C. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité siégeant à la dite Cour, j'ai procédé à la vente à l'encan, sur les lieux désignés, le Samedi 27 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un cheval gris.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
9 oct—9 15 20

Hubert Rolling vs Roger Cogan.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans.—No 13,994.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux désignés ci-après, par le défendeur No 7 rue Decatur entre le Canal et Douane, dans la Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 18 octobre 1890, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de comptoirs, miroirs, lingerie, linge d'homme et matériaux pour tailleuse, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et annoncée conformément à l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. PORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
7 oct—7 14 18

Vente de Constable.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA NOUvelle Orléans.—No 5,604.—T. Dumas vs Jno. Norton.—En vertu d'un writ de sequestre et confirmation à un writ de fieri facias à moi adressés dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, siégé par l'Hon. E. M. Marr, Jr., siégeant comme juge de la dite Cour, je procéderai à vendre aux enchères publiques, le SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, au No 59 de la rue Delaronde, Cinquième District de cette ville :

Un lot de meubles de maison et de mobilier de cuisine saisis dans l'affaire ci-dessus mentionnée et annoncée.

Termes—Comptant.
L. C. MURPHY,
Constable Troisième Cour de la Nouvelle-Orléans. 7 oct—7 12 18

AVIS DE SUCCESSION.

Guillaume Dupuy vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 80,538.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes ayant intérêt, d'avoir à déduire dans les 10 jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mes Guillaume Dupuy, syndic de première et syndic de 2me créancier dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
5 oct—5 10 14

Succession de Frank Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 50,676.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Chas. Dreyer, syndic dans les procédures dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
3 oct—2 7 11

Succession de Mme Vve Marie Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,053.—Division C.—Attendu que Jean Vinet, administrateur, dûment nommé à cet effet, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Marie Silva, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
4 oct—4 9 13

Succession de Christian Bagel, veuve en première noce de Alois Gaither et en seconde noce de Wilson Evans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,047.—Division B.—Attendu que Jenny Gaither, femme de Vincent Cairo, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christian Bagel, décédée, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 oct—2 7 11

Succession de David H. Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,796.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Kezia J. Hardy, exécutrice testamentaire et John F. Stewart, exécuteur testamentaire de David Syme, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
2oct—2 7 11

Vente de Constable.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA NOUvelle Orléans.—No 5,604.—T. Dumas vs Jno. Norton.—En vertu d'un writ de sequestre et confirmation à un writ de fieri facias à moi adressés dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, siégé par l'Hon. E. M. Marr, Jr., siégeant comme juge de la dite Cour, je procéderai à vendre aux enchères publiques, le SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, au No 59 de la rue Delaronde, Cinquième District de cette ville :

Un lot de meubles de maison et de mobilier de cuisine saisis dans l'affaire ci-dessus mentionnée et annoncée.

Termes—Comptant.
L. C. MURPHY,
Constable Troisième Cour de la Nouvelle-Orléans. 7 oct—7 12 18

AVIS DE SUCCESSION.

Guillaume Dupuy vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 80,538.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes ayant intérêt, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mes Guillaume Dupuy, syndic de première et syndic de 2me créancier dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
5 oct—5 10 14

Succession de Mme Vve Marie Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,053.—Division C.—Attendu que Jean Vinet, administrateur, dûment nommé à cet effet, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Marie Silva, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
4 oct—4 9 13

Succession de Christian Bagel, veuve en première noce de Alois Gaither et en seconde noce de Wilson Evans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,047.—Division B.—Attendu que Jenny Gaither, femme de Vincent Cairo, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christian Bagel, décédée, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 oct—2 7 11

Succession de David H. Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,796.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Kezia J. Hardy, exécutrice testamentaire et John F. Stewart, exécuteur testamentaire de David Syme, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
2oct—2 7 11

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la Paroisse d'Orléans.—Henry A Revere vs Henry Stewart.—No 47,288.—Division D.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des héritiers, la raison sociale de Henry A Revere, composée de William G. Henry et Harry T. Brown, soit convoquée, et par ordonnance Henry L Rhodes, vendeur, en date du 26 Mai 1890, ordonné, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le Mardi 14me jour d'octobre 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et de nommer l'application des dits héritiers pour un répit de trois années, et pour tel autre but qu'il plaira aux créanciers présents ou représentés en la dite assemblée de faire connaître. Et que Geo. C. Andry, soit et est nommé pour présider les créanciers aussi la dite assemblée.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1890.
[Sceau] M. J. DOMINICK, Juge.
A. D. PARKER, Député Greffier.
28 sept—2t—oct 10 20

De Labastenne & Galmiche vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,676.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Chas. Dreyer, syndic dans les procédures dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
5 oct—2 7 11

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 OCTOBRE—CLASSE No 341
Tirage de 6 heures P. M.

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, en font un public et journalier enregistrement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
J. A. ROUSSEAU.
W. P. PITCHARD.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quelconques peuvent être vus en tout temps dans toutes les agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat en 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grandes tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grandes tirages à nombres simples ont lieu tous les mois excepté les mois de Janvier et mai, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Reconnue depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, amassés ainsi qu'il suit :

Avec économie, par ses personnes, que nous résidons à tous les tirages mensuels et extraordinaires de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et une nous étrisons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance. Ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans sa annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. H. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. H. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Pres't, State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres't, N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Pres't, Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 OCT. 1890.

GROS LOT:
$300,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$200,000, cost	$200,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, cost	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, cost	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

2,134 Lots se montant à.... $1,054,900

PRIX DU BILLET;

Entier, Vingt Dollars; Demi, $10; Quart, $5 00; Dixième, $2 00; Vingtième, $1 00.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'obtenir un Billet, S'adresser à l'Agent de la localité ou l'on est.

Prix pour les clubs, 25 % d'escompte de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

Adresser à M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donner l'adresse en plein et faire la signature lisible.

La Compagnie ayant placé des lots dédommagés le nouveau Lot Agences, nous serons heureux de recevoir des demandes d'agences à nos correspondants et pour envoyer les gagnants pour être visités par les agents de l'Express par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats Unis, est en pleine inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, devant continuer exister et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajour née le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour empêcher un pamphlet, à nos dépens, et est en ce moment la Loterie garantie continuée de 1890 à 1910. L'immense majorité en est que LE PEUPLE DESIRE FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs. Geo. W. Purcell et Ed. H. Purcell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 20,619.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux désignés à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :—

Tous les droits, titres et intérêts de George W. Purcell et Edward M. Purcell en de la succession de dit Edward M. Purcell à la propriété ci après décrite, savoir :

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés sur le plan de Jacques Tessier, arpenteur, en date du 18 septembre 1890, comme faisant partie des lots Nos 1 et 2 de la subdivision de la terre appartenant à Mme Veuve Jacques Tessier, et bornés comme suit, savoir : le premier lot borné par la rue Poydras, Magazine, Constance (anciennement Foucher) et Delord, mesurant sur lesdites rues un plan donné par MM. Gereux et Castaing à la date du 23 avril 1851 et mesurant dix-neuf pieds six pouces et trois quarts de front à la rue Magazine sur cette rue sur trente pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles, étant borné dans le fond par un terrain de trente pieds vingt pouces de front pour l'usage commun dudit lot et autres qui le bordent. Acquis par achat par devant Harry Jr., de Ville, le 5 mai 1886, enregistré au bureau des Hypothèques dans la Sixième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Washington, Chestnut, Magazine et Coliseum, mesurant vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du côté opposé vers la Promenade Tivoli, maintenant Prytania, sur une profondeur de cent cinquante pieds. Ensemble avec 29 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanti et hypothéqué à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, ainsi que les dépens de la vente.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 oct—7 14 21 28—nov 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

John M. Wilbern'ing vs Mathias Muenbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,975.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux désignés à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné sur le plan de Jacques Tessier, arpenteur, en date du 23 avril 1851, comme faisant partie des lots Nos 1 et 2 de la subdivision de la terre appartenant à Mme Veuve Jacques Tessier, et bornés comme suit, savoir : le premier lot borné par les rues Washington, Chestnut, Magazine et Coliseum, mesurant vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes de front sur la rue Washington sur cette rue sur trente pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 sept—11 18 25—2 9 16 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Marguerite Vaughan et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,811.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux désignés à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un certain lot de terre dans l'Isle Ste-Marie de cette ville, désigné et numéroté comme le No 1 de la subdivision faite par Joseph Pilié, le 13 avril 1826 et déposé pour référence à l'étude de J. F. De Armas, ancien notaire, par un acte daté le 6 décembre 1826. Ledit lot de terre mesure, mesure français, quatre vingt pieds, onze pouces de front sur la rue Tivoli, rue Prieur par quatre-vingt dix huit pieds huit pouces de profondeur entre la ligne de la dite rue No 2, séparant ledit lot No 1 de celui No 2, mesure six pieds quatre pouces sur la ligne de la rue Prieur, séparant ledit lot No 1 de celui No 3, et mesurant comme suit : le lot No 1 formant le coin des rues Chestnut et Austerlitz, et mesurant sur Austerlitz, quatre vingt dix neuf pieds neuf pouces sur la ligne de la rue Austerlitz, et mesurant sur la ligne de la rue Chestnut des quatre-vingt-quatre-six pieds, onze pouces de front sur la ligne de la rue Chestnut sur cette rue sur une profondeur de quatre-vingt deux pieds trois pouces sur le côté du lot No 2 et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, cent trente-trois pieds neuf pouces sur le côté du lot No 3, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, cent trente-trois pieds neuf pouces sur le côté du lot No 3, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz soixante-trois pieds six pouces de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 4, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 5, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 5, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 6, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 7, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 7, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 8, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 8, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 9, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 9, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 10, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 10, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 11, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 11, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 12, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 12, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 13, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 13, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 14, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 14, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 15, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 15, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 16, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 16, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 17, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 17, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 18, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 18, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 19, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 19, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 20, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 20, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 21, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 21, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 22, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 22, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 23, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 23, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 24, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 24, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 25, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 25, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 26, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 26, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 27, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 27, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 28, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 28, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 29, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 29, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 30, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 30, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 31, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 31, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 32, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 32, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 33, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 33, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 34, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 34, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 35, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 35, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 36, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 36, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 37, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 37, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 38, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 38, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 39, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 39, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 40, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 40, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 41, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 41, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 42, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 42, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 43, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 43, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 44, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 44, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 45, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 45, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 46, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 46, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 47, et mesurant sur la ligne de la rue Austerlitz, soixante-quatre pieds six pouces et trois quarts de front sur la ligne de la rue Austerlitz sur cette rue sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 47, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No